

# Conditions Générales de Vente



et la région Hauts-de-France  
Lille Grand Palais

***Journées Nationales d'infectiologie***

**du mercredi 9 juin 2027  
au vendredi 11 juin 2027**

**Journée Nationale de Formation  
des Paramédicaux en Infectiologie  
Jeudi 10 juin 2027**



Informations sur [www.infectiologie.com](http://www.infectiologie.com)



Les Journées Nationales d'Infectiologie sont organisées par Alinéa Plus pour le compte de la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF) et le Collège des universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales (CMIT).

Alinéa Plus - 8 rue Froidevaux 75014 Paris - Tél. : 01 41 38 37 87 - e-mail : contact-jni@alineaplus.fr

## Montants des droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription comprend l'accès à l'exposition des stands et des posters, l'accès aux sessions scientifiques, ateliers et symposiums et les 2 déjeuners si réservés (jeudi 10 et vendredi 11 juin 2027). Un certificat de présence sera adressé par mail après le congrès.

| Catégories d'inscrits                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Tarif du<br>11 janvier au<br>12 avril 2027 <sup>(1)</sup> | Tarif du<br>13 avril au<br>28 mai 2027 <sup>(1)</sup> | Tarif du<br>29 mai au 11<br>juin 2027 <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Badge CONGRESSISTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                           |                                                       |                                                      |
| Inscription individuelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                           |                                                       |                                                      |
| Médecin / Pharmacien / Biologiste ou équivalent                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 350 €                                                     | 390 €                                                 | 410 €                                                |
| Membre de la SPILF (à jour de leur cotisation 2027) <sup>(2)</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 270 €                                                     | 320 €                                                 | 340 €                                                |
| Chef de Clinique Assistant (CCA) <sup>(3)</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 270 €                                                     | 320 €                                                 | 340 €                                                |
| Paramédical <sup>(4)</sup> , Journée des Paramédicaux seule<br>(jeudi 10 juin 2027)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 140 €                                                     | 165 €                                                 | 175 €                                                |
| Paramédical <sup>(4)</sup> , Journée des Paramédicaux + accès<br>complet JNI <sup>(6)</sup> (9, 10 et 11 juin 2027)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 160 €                                                     | 180 €                                                 | 200 €                                                |
| Étudiant 2 <sup>nd</sup> cycle, étudiant paramédical et interne <sup>(5)</sup><br>(hors DES Pathologie infectieuse et tropicale OU Biologie<br>Médicale <sup>(4)</sup> )<br><br>• Gratuité pour les internes inscrits au DES de Maladies infectieuses<br>et tropicales ou au DES de Biologie médicale avec une<br>spécialisation Agents infectieux <sup>(6)</sup><br><br>• Gratuité pour les étudiants DFMSA (Diplôme de Formation<br>Médicale Spécialisée) en maladies infectieuses <sup>(6)</sup> | 80 €                                                      | 90 €                                                  | 100 €                                                |
| Orateurs et modérateurs d'un symposium/atelier PARTENAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 350 €                                                     |                                                       |                                                      |
| Inscription au titre de la formation professionnelle<br>(N° formation professionnelle de la SPILF : 117 537 400 75)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                           |                                                       |                                                      |
| • Médecin / Pharmacien /Biologiste ou équivalent<br>• Chef de Clinique Assistant (CCA)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 420 €                                                     |                                                       |                                                      |
| Paramédical <sup>(4)</sup> , Journée des Paramédicaux seule<br>(jeudi 10 juin 2027)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 270 €                                                     |                                                       |                                                      |
| Paramédical <sup>(4)</sup> , Journée des Paramédicaux + accès<br>complet JNI <sup>(6)</sup> (9, 10 et 11 juin 2027)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 310 €                                                     |                                                       |                                                      |
| Badge INDUSTRIEL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                           |                                                       |                                                      |
| Staff congressiste d'une firme PARTENAIRE <sup>(7)</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 350 €                                                     |                                                       |                                                      |
| Exposant supplémentaire <sup>(8)</sup> d'une firme Partenaire<br>(au-delà du quota gratuit)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 126 €                                                     |                                                       |                                                      |
| Industriel non partenaire des JNI 2027 <sup>(9)</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 690 €                                                     |                                                       |                                                      |

(1) Tarifs en Euros, TTC

(2) **Membre SPILF** : fournir une copie de la cotisation 2027 (contact : spilf@infectiologie.com)

(3) **CCA** : fournir un certificat délivré par votre Direction des Affaires Médicales, attestant de l'exercice effectif de cette fonction à la date de votre inscription

(4) **Paramédical** : fournir une carte professionnelle ou diplôme

(5) **Étudiant 2<sup>nd</sup> cycle / étudiant paramédical / Interne hors DES MIT** : fournir une carte d'étudiant en cours de validité, un certificat de scolarité ou un courrier du chef de service attestant de votre statut à la date de votre inscription

(6) **Interne gratuit** : fournir un justificatif d'inscription 2026-27 au DES de Pathologie infectieuse et tropicale ou DES de Maladies infectieuses et tropicales OU de Biologie médicale avec une spécialisation Agents infectieux.

**Étudiant DFMSA** (Diplôme de Formation Médicale Spécialisée) en maladies infectieuses : fournir une attestation du diplôme de la formation spécialisée approfondie en maladies infectieuses + attestation du chef de service indiquant que l'étudiant occupe un poste Faisant Fonction d'Interne (FFI) (année universitaire septembre 2026-27)

• Gratuité non applicable aux étudiants de 3<sup>e</sup> cycle non DES, aux CCA et aux internes DES d'une autre spécialité

• Inscription en ligne préalable obligatoire

• Aucune inscription gratuite sur place

(7) **Staff congressiste** : ce tarif concerne les collaborateurs d'une firme partenaire souhaitant assister aux sessions JNi.

(8) **Exposant** : ce tarif donne accès uniquement à l'espace d'exposition des stands et des posters et au symposium/atelier intégré de l'exposant.

(9) **Industriel non partenaire des JNi 2027** : ce tarif donne accès aux sessions scientifiques, symposiums/ateliers intégrés et à l'espace d'exposition des stands et des posters.

## Inscription en ligne

Pour participer au congrès, seule l'inscription en ligne est acceptée.

Ouverture des inscriptions en ligne : **lundi 11 janvier 2027**.

À partir du 29 mai 2027, l'inscription pourra se faire soit en ligne avec paiement UNIQUEMENT par carte bancaire, soit sur place.

## Règlement des droits d'inscription

**En ligne par carte bancaire** : Visa ou Mastercard, via le système de paiement sécurisé Mercanet

**Par virement bancaire** : **IMPORTANT** : mentionner le **nom de l'inscrit** et son **numéro congressiste**

|                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------|
| International Bank Account Number (IBAN) : FR76 3000 4009 0200 0100 5005 270 |
| Bank Identifier Code (BIC) : BNPAFRPPBY                                      |

Dans le cas d'un règlement par virement bancaire, un délai de 7 jours calendaires est accordé pour la réception du règlement. Passée cette date, l'inscription est annulée (notification par email). Une nouvelle demande pourra être faite.

Le règlement en espèces n'est autorisé que dans le cadre d'une inscription sur place. L'Euro est la seule monnaie de référence.

Seule la réception effective du règlement des droits d'inscription confirme la participation au congrès.

## Facturation

### Règlement des droits d'inscription en ligne par carte bancaire

Une facture acquittée et une confirmation d'inscription au congrès sont automatiquement adressées par email au participant.

### Règlement des droits d'inscription par virement bancaire

À réception du virement, une facture acquittée et une confirmation d'inscription sont adressées par email au participant.

## Conditions d'annulation d'une inscription individuelle

En cas d'annulation d'une inscription au congrès, le participant devra informer Alinéa Plus par mail (contact-jni@alineaplus.fr) :

- jusqu'au 12 avril 2027 : remboursement des droits d'inscription, déduction faite d'une somme forfaitaire de 50 € pour frais de dossier ;
- à partir du 13 avril 2027 : aucun remboursement ne sera effectué, la date d'achat sur la base de la connexion au site internet faisant foi ;
- seules les annulations parvenant par écrit à Alinéa Plus seront prises en compte ;
- les remboursements éventuels se feront APRÈS les 28<sup>es</sup> Journées Nationales d'Infectiologie ;
- l'Organisateur du Congrès (Alinéa Plus) ne pourra être tenu pour responsable de l'interruption ou de l'annulation de la manifestation ou du report des dates du congrès survenant par suite d'évènements extérieurs de types politiques, sociaux, économiques ou de santé publique ou d'autres évènements indépendants de leur volonté (force majeure).

## Formation professionnelle

N° de formation professionnelle de la SPILF : 117 537 400 75

Les participants pris en charge par la formation professionnelle doivent s'inscrire en ligne. Il leur est demandé de fournir une attestation de prise en charge de leur organisme de formation (reporter le nom du participant et son numéro congressiste).

L'inscription ne sera validée et confirmée qu'à réception par Alinéa Plus de l'attestation de prise en charge. Un délai de 15 jours calendaires est accordé pour adresser l'attestation à Alinéa Plus.

En l'absence de ce document et si le délai est dépassé, le participant recevra un email l'informant de l'annulation de son inscription. Une nouvelle demande d'inscription pourra être faite.

Les attestations de prise en charge doivent être adressées à Alinéa Plus par mail.

Une facture sera adressée par mail à l'organisme de formation après la manifestation.

## CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTES des INSCRIPTIONS

Journée Nationale de Formation des Paramédicaux  
en Infectiologie

La Journée Nationale de Formation des Paramédicaux en Infectiologie est destinée à la formation professionnelle des personnels paramédicaux.

Cette journée est organisée le jeudi 10 juin 2027 dans le cadre des JNi. Elle offre la possibilité aux paramédicaux de suivre l'actualité des maladies transmissibles et de communiquer sur leurs travaux.

## Données personnelles

Les participants au congrès disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée).

Pour toute demande, vous pouvez vous adresser à :

**Alinéa Plus**

8 rue Froidevaux

75014 Paris

Tél. : 01 41 38 37 87

e-mail : contact-jni@alineaplus.fr

Entrée en vigueur : 01/01/2026

**Champ d'application : ces CGV s'appliquent à toute inscription individuelle ou prise en charge au titre de la formation professionnelle continue pour participer aux JNi, en présentiel et/ou en distanciel.**

**1. Objet**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») définissent les modalités d'inscription (ci-après l'« Inscription »), d'accès et de participation d'un participant (ci-après le « Participant ») aux Journées Nationales d'Infectiologie (ci-après « l'Événement » ou « JNi »), organisé en présentiel et/ou en ligne.  
Les CGV sont accessibles et imprimables à tout moment sur la page de la rubrique « Inscription en ligne » du site internet <https://www.infectiologie.com/fr/inscription-en-ligne.html> (ci-après le « Site »).

**2. Organisateur de l'Événement et exploitant du Site, contact**

L'Événement est organisé par la société Alinéa Plus (ci-après l'« Organisateur » ou « Alinéa Plus ») pour le compte de la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF) et le Collège des universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales (CMIT). Alinéa Plus - 8 rue Froidevaux 75014 Paris - Tél. : 01 41 38 37 87 - e-mail : contact-jni@alineaplus.fr

**3. Accès au Site et à l'Inscription**

- 3.1 Capacité juridique. Le Participant déclare disposer de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes CGV.
- 3.2 Événement réservé aux professionnels. L'Événement s'adresse exclusivement aux professionnels dans le cadre de leur activité (professionnels de santé, associations de patients, industriels du secteur). Il n'est pas ouvert au grand public.
- 3.3 Conformité réglementaire. Le Participant s'engage à respecter toute réglementation applicable (notamment règles sanitaires, sécurité, transparence des liens avec l'industrie, etc.). Alinéa Plus peut refuser ou annuler toute inscription non conforme.

**4. Acceptation des conditions générales**

- 4.1 L'acceptation des présentes CGV est matérialisée par une case à cocher dans le formulaire d'Inscription (ou, le cas échéant, par signature manuscrite/électronique sur place). Cette acceptation est pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est nulle et non avenue.
- 4.2 À défaut d'acceptation, le demandeur d'Inscription ne doit ni accéder au Site ni utiliser les Services, ni se présenter à l'Événement.
- 4.3 Alinéa Plus conserve la preuve électronique de l'acceptation (horodatage, identifiant, version des CGV) et peut la produire à tout moment.
- 4.4 En cas d'inscription pour le compte de tiers (groupe/prise en charge), le Demandeur déclare et garantit être habilité à accepter les CGV et la politique de confidentialité au nom des Participants désignés et s'engage à les informer de leur contenu.
- 4.5 Les conditions particulières éventuellement publiées pour l'Événement prévalent sur les présentes en cas de contradiction, pour les seules stipulations concernées.

**5. Processus d'Inscription à l'Événement**

L'inscription est personnelle et nominative. Elle s'effectue :

- En ligne via le Site pendant les périodes d'ouverture des Inscriptions, ou
- Sur place lors de l'Événement, si l'Événement n'est pas virtuel et si le Site précise la possibilité d'une telle modalité d'inscription.

**5.1 Processus d'Inscription individuelle en ligne**

Le processus d'Inscription en ligne comprend les étapes suivantes : un formulaire à remplir, le paiement de l'Inscription et la confirmation de l'Inscription.

5.1.1 L'inscription en ligne nécessite que le Participant remplisse le formulaire prévu à cet effet sur le Site. Le Participant doit fournir l'ensemble des informations marquées comme obligatoires. Toute Inscription incomplète sera invalide.

Le Participant s'engage à :

- renseigner une adresse email valide qui sera son identifiant de connexion, et sur laquelle seront envoyés les documents lui donnant accès à l'Événement, tels que décrits à l'article 8 des présentes.
  - définir son mot de passe de connexion.
- Le Participant garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'Inscription sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur. Le Participant est informé et accepte que les informations saisies lors de son Inscription valent preuve de son identité.

5.1.2 Une fois le formulaire rempli, le Participant accède à la page de paiement de l'Inscription. Le règlement s'effectue soit par carte bancaire en ligne sur le Site, soit par virement bancaire, tel que décrit dans l'article 6.

5.1.3 Lorsque le Participant a procédé au paiement de l'Inscription et a fourni tous les justificatifs requis le cas échéant, il est donc officiellement inscrit et reçoit par email :

- Un email confirmant son Inscription accompagné d'une facture ;
- Un QR-Code permettant de générer le badge du Participant aux bornes à l'entrée de l'Événement (ci-après le « Badge »), lorsque l'Événement n'est pas virtuel ;

- Une confirmation de ses identifiants de connexion, lui permettant d'accéder à son espace personnel sur le Site (ci-après l'« Espace Personnel »), dans lequel il peut accéder à nouveau au QR-Code, à sa facture et à son attestation de présence à l'issue de l'Événement. Le Participant est seul responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe, tout accès au Site à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par ses soins. Il doit immédiatement contacter Alinéa Plus aux coordonnées mentionnées à l'article 2 « Organisateur de l'Événement et exploitant du Site, contact » des présentes s'il remarque que son Espace personnel a été utilisé à son insu. Il reconnaît à Alinéa Plus le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

**5.2 Processus d'Inscription en ligne dans le cadre de la formation professionnelle**

5.2.1 Le Participant ou le Demandeur complète le formulaire tel que décrit dans l'article 5.1.1.

5.2.2 Une fois le formulaire rempli, le Participant ou le Demandeur doit fournir une attestation de prise en charge des frais d'Inscription de son organisme de formation dans un délai de 15 jours calendaires. L'Inscription ne sera validée qu'à réception de ce document. En l'absence de ce document et si le délai est dépassé, le Participant recevra un email l'informant de l'annulation de son inscription. Une nouvelle demande d'Inscription pourra être faite. L'attestation de prise en charge doit être adressée à Alinéa Plus par email. La facture fait office de convention de formation simplifiée.

5.2.3 Lorsque l'attestation de prise en charge a été réceptionnée par Alinéa Plus, le Participant est donc officiellement inscrit et reçoit par email :

- Un email confirmant son Inscription ;
- Un QR-Code permettant de générer le badge du Participant aux bornes à l'entrée de l'Événement (ci-après le « Badge »), lorsque l'Événement n'est pas virtuel ;
- Une confirmation de ses identifiants de connexion, lui permettant d'accéder à son espace personnel sur le Site (ci-après l'« Espace Personnel »), dans lequel il peut accéder à nouveau au QR-Code, à sa facture et à son attestation de présence à l'issue de l'Événement. Le Participant est seul responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe, tout accès au Site à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par ses soins. Il doit immédiatement contacter Alinéa Plus aux coordonnées mentionnées à l'article 2 « Organisateur de l'Événement et exploitant du Site, contact » des présentes s'il remarque que son Espace personnel a été utilisé à son insu. Il reconnaît à Alinéa Plus le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

5.2.4 A l'issue de l'Événement, la facture et l'attestation de présence sont adressées au Participant et/ou au Demandeur pour le règlement de son Inscription. La facture doit être réglée à réception.

**5.3 Processus d'Inscription sur place**

Le Participant peut s'inscrire sur le lieu de l'Événement, lorsqu'il n'est pas organisé en virtuel et que cette possibilité lui est donnée par l'Organisateur. Il doit alors remplir un formulaire d'inscription sur place. Le règlement de l'inscription doit se faire sur place par carte bancaire ou en espèces. La facture sera délivrée sur place et envoyée par email. Aucune inscription sur place, dans le cadre de la formation professionnelle n'est acceptée par l'Organisateur.

**6. Tarifs – Règlement**

6.1 Tarifs. Les tarifs sont indiqués par Participant en euros, toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles de modifications par l'Organisateur. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site de l'Événement au moment de l'inscription). Ils incluent l'ensemble des prestations décrites sur le Site, pour le tarif correspondant.

6.2 Règlement. Moyens de paiement acceptés :

- Par virement aux coordonnées communiquées lors de l'inscription (référence à indiquer : nom, numéro d'Inscription, nom de l'événement). Le virement doit parvenir sur le compte d'Alinéa Plus dans les 7 jours ouvrés de la réception par Alinéa Plus de la demande d'Inscription. À défaut, l'Inscription peut être annulée.
- Carte bancaire (CB/VISA/MASTERCARD) via la plateforme de paiement sécurisée conforme PCI DSS.
- En espèces : il n'est autorisé que dans le cadre d'une inscription sur place.
- Un seul mode de paiement est autorisé par inscription.
- L'Euro est la seule monnaie de référence.

6.3 Facturation. La facture est envoyée après validation du paiement.

6.4 Sécurité des paiements. L'Organisateur peut demander des justificatifs d'identité pour prévenir la fraude.

**7. Demande d'annulation d'inscription**

En cas d'annulation d'une inscription à l'Événement, le Participant devra informer Alinéa Plus par mail ([contact-jni@alineaplus.fr](mailto:contact-jni@alineaplus.fr)) :

- jusqu'au 12 avril 2027 : remboursement des droits d'inscription, déduction faite d'une somme forfaitaire de 50 € pour frais de dossier ;
- à partir du 13 avril 2027 : aucun remboursement ne sera effectué, la date d'achat sur la base de la connexion au site internet faisant foi ;

## CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTES des INSCRIPTIONS

- seules les annulations parvenant par email à Alinéa Plus seront prises en compte ;
- les remboursements éventuels se feront après l'Événement et réalisés par carte si le paiement initial était par carte, par virement dans les autres cas (coordonnées bancaires à fournir dans un délai de 3 mois après le dernier jour de l'Événement). Au-delà, aucun remboursement ne pourra intervenir.
- les changements de noms sont possibles jusqu'à 15 jours ouvrés avant l'Événement gratuitement pour la même catégorie d'inscription uniquement.

**8. Accès à l'Événement – Badges – Règlement intérieur**

- 8.1 L'inscription donne accès aux espaces et contenus indiqués sur le Site. A l'arrivée, le Participant génère son Badge en scannant son QRcode sur les bornes mises à disposition à l'entrée de l'Événement. Un QRcode ne peut être scanné qu'une fois.  
Le badge est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'événement. L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Événement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.
- 8.2 Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou céder tout ou partie de l'accès à l'Événement, au Site, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.
- 8.3 Le Participant s'engage à respecter le règlement affiché à l'intérieur du Site de l'Événement, les consignes de sécurité et les éventuelles mesures sanitaires en vigueur, en cas de participation en présentiel. L'Organisateur se réserve le droit de refuser la participation à l'Événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.
- 8.4 Accessibilité. Les besoins d'aménagement doivent être signalés avant l'inscription auprès d'Alinéa Plus. En l'absence de faisabilité, notamment lorsque la demande d'aménagement intervient après l'inscription ou est révélée pendant l'Événement, les conditions d'annulation prévues à l'article 7 s'appliqueront.
- 8.5 Scans exposants. Le scan du badge par un exposant/sponsor n'a lieu qu'avec le consentement du Participant et emporte partage de ses coordonnées avec ce tiers selon la Politique de confidentialité.

**9. Modifications – Report – Force majeure**

- 9.1 L'Organisateur fixe les dates, le lieu et les horaires de l'Événement et peut modifier le programme scientifique, reporter la manifestation, changer les horaires indiqués notamment en cas de force majeure ou pour toute autre raison qui nécessiterait une telle modification. Chaque participant en serait informé officiellement. Le report de la manifestation, la modification du programme ou le changement d'horaires ne pourra justifier ni annulation de participation ni un remboursement.
- 9.2 La responsabilité de l'Organisateur de l'Événement ne pourra être recherchée si l'Événement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, tel que décrit à l'article 1218 du Code civil. Si l'Organisateur de l'Événement se voit contraint d'annuler l'Événement, il s'engage à en prévenir les Participants dans les meilleurs délais et à appliquer les conditions suivantes :
- 9.2.1 Si l'Organisateur considère que l'Événement doit être annulé en raison d'un cas de force majeure, le Participant sera remboursé après déduction de 50 euros de frais de dossier.
- 9.2.2 Si l'Organisateur considère que l'Événement doit être reprogrammé ou reporté en raison d'un cas de force majeure, l'Inscription reste valable et le participant se devra de participer à l'Événement reprogrammé, sans possibilité de remboursement. L'Organisateur n'est pas tenu de rembourser les frais de voyage ou d'hébergement engagés par le Participant si l'Événement est annulé ou reprogrammé ou reporté en raison d'un cas de force majeure. Si le Participant ne peut assister à l'Événement en raison d'un cas de force majeure, les conditions générales d'annulation telles que présentées précédemment s'appliquent.
- 9.2.3 En cas de transformation de l'Événement présentiel en Événement à distance, un tarif spécifique d'Inscription sera mis en place et les Participants se verront remboursés de la différence du tarif d'Inscription entre la participation en présentiel et distanciel le cas échéant. Si le participant ne souhaite pas participer à l'Événement en distanciel, le Participant se verra rembourser les frais d'inscription dans sa totalité après déduction de 50 euros de frais de dossier.
- 9.2.4 En cas de limitation du nombre de participants à l'Événement en présentiel, selon les directives sanitaires officielles et légales en vigueur à la date de l'Événement : l'Organisateur conservera les inscriptions en présentiel des premières personnes inscrites dans la limite de la jauge légale (la date de validation de l'inscription fera foi), et proposera les modalités suivantes aux autres participants inscrits à la date de l'entrée en vigueur de la jauge :
- si les conditions d'organisation le permettent, la participation à l'Événement à distance, et le remboursement de la différence entre le prix payé et le tarif qui sera fixé par l'Organisateur pour la participation à distance ;
  - le remboursement des frais d'inscription, après déduction de 50 euros de frais de dossier.

- 9.2.5 Les montants remboursables le seront, soit par carte bancaire si le paiement a été effectué par carte bancaire, soit par virement bancaire dans les autres cas. Dans le cas d'un remboursement par virement bancaire, le participant dispose d'un délai de 3 mois maximum à compter du dernier jour de l'Événement pour fournir ses coordonnées bancaires à jour. Plus aucun remboursement ne sera effectué après ce délai.

**10. Propriété intellectuelle – Droit à l'image**

- 10.1 Contenus. Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou mis à disposition lors de l'Événement sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Événement.
- 10.2 Captation d'images et diffusion. L'Organisateur peut réaliser des prises de vue et/ou des films enregistrements vidéo à des fins d'organisation, de sécurité et d'illustration d'ambiance de l'Événement. Le Participant peut demander à ne pas être filmé/photographié de manière individualisée lorsque cela est raisonnablement possible sans perturber l'organisation.
- 10.3 Les propos tenus par les intervenants lors de l'Événement n'engagent que leurs auteurs. Le Participant demeure responsable de la vérification de la pertinence des opinions / recommandations formulées par les intervenants, notamment en matière médicale. L'Organisateur ne sera pas responsable, directement ou indirectement, pour tout dommage ou perte, causés par ou en lien avec les informations diffusées ou les présentations effectuées lors de l'Événement.

**11. Protection des données à caractère personnel**

- L'Organisateur met en œuvre, dans le cadre de l'organisation de l'Événement et de la gestion des Participants, des traitements de données à caractère personnel strictement conformes à la réglementation applicable, notamment au RGPD et à la loi Informatique et Libertés. Ces traitements sont décrits et encadrés dans la Politique de confidentialité de l'Organisateur, accessible lors de l'inscription des participants et en lien sur le Site.
- 11.1 Responsables de traitement. Pour l'organisation de l'Événement et la gestion des participants, Alinéa Plus agit en responsable de traitement.
- 11.2 Données concernées. Données d'identité (nom, prénom, civilité), coordonnées professionnelles (email, téléphone, institution, service, ville/pays), statut/qualifications (profession, spécialité, catégorie d'inscription, justificatifs éventuels), données d'inscription (numéro de dossier, choix d'ateliers/sessions), données de facturation/règlement (moyen de paiement, références de virement – hors données complètes de carte conservées par le prestataire de paiement certifié PCI DSS), données de connexion et de badge (QR code, logs d'accès), préférences de communication, images, ainsi que, le cas échéant, des informations relatives à l'accessibilité.
- 11.3 Finalités et bases légales.
- i) Exécution du contrat : gestion de l'inscription et du compte, délivrance des badges/accès (y c. vérification d'identité par photo lorsque requise), relation participants, attestations, facturation, accès en ligne/replay ;
  - (ii) Intérêt légitime (mise en balance) : sécurité des accès et pilotage de l'Événement (dont contrôle visuel via photo lorsque requis), prévention de la fraude, statistiques de fréquentation non individualisées, enquêtes de satisfaction/amélioration des services, information sur des événements similaires organisés par Alinéa Plus (droit d'opposition à tout moment) ;
  - (iii) Obligations légales : comptabilité, gestion des droits/réclamations, réponse aux autorités ;
  - (iv) Consentement : transmission de coordonnées à des exposants/sponsors via scan volontaire du badge, communications promotionnelle et toute prospection ne pouvant être rattachée à des événements similaires (édition médicale).
- 11.4 Destinataires. Les données sont accessibles aux équipes habilitées d'Alinéa Plus et à ses sous-traitants (hébergement, plateforme d'inscription, badge/scan, emailing, paiement, assistance), soumis à des obligations contractuelles de confidentialité et de conformité RGPD. La Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF) et le Collège des universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales (CMIT) peuvent recevoir des données minimisées pour le suivi scientifique/statistique. Des autorités peuvent également y accéder dans le cadre légal. Le partage avec exposants/sponsors n'intervient qu'avec le consentement du Participant via scan de badge ou dispositif équivalent dûment accepté.

## CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTES des INSCRIPTIONS

**12. Responsabilités - Assurance**

- 12.1 Chaque Participant assure ses effets et se conforme aux consignes du site d'accueil. L'Organisateur n'est pas responsable des pertes, vols, dommages aux biens ou préjudices indirects.
- 12.2 L'Organisateur peut refuser l'accès à toute personne dont le comportement compromet la sécurité, la sérénité des débats ou la conformité réglementaire (alcool, harcèlement, prosélytisme, etc.).

**13. Divers**

- 13.1 Les CGV sont régies par la loi française.
- 13.2 En cas de différend, les parties recherchent une solution amiable.
- 13.3 À défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification écrite du différend, tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.
- 13.4 Les CGV annulent et remplacent toutes les précédentes conditions générales dont la date est antérieure.
- 13.5 Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des conditions générales conservant force obligatoire entre les Parties.